

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA COMMUNE DE

SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS.

Sa fondation remonte à l'époque où le culte du grand saint Germain, mort en 450, se propageait dans le Morvan. Elle est bâtie sur un sol légèrement incliné à l'ouest. Sa population, composée, en 1775, de quatre-vingt-dix feux (1), est aujourd'hui d'environ deux cent cinquante, qu'on évalue à douze cents habitants, disséminés dans dix-sept hameaux sur une superficie de trois mille cinq cent quatre-vingt-douze hectares. La route de Quarré-les-Tombes à Vézelay, commencée vers 1826, et terminée vingt ans après, la traverse dans toute sa longueur, en suivant la direction d'une voie romaine. Deux autres, partant du chef-lieu, se dirigent l'une à Chastellux, où elle se relie à celle de Lormes, et l'autre, traversant le Meix, ne tardera pas à se joindre à celle d'Avallon. Le sol de Saint-Germain, plus fertile que celui de l'intérieur du Morvan, produit du froment, du seigle et de l'avoine.

Les premiers colons de cette contrée n'eurent d'abord qu'un chapelain. En 1147, Hugot, revêtu de ce titre, souscrivit, comme témoin, une donation d'Artaud I de Chastellux à l'abbaye de Régnv. Le surnom *des-*

(1) Courtép, T. 4, p. 49.

Champs (1), ajouté dès-lors à celui de la chapelle de Saint-Germain, énonce qu'elle était au milieu de terres servant de point de ralliement pour quelques fidèles dont les habitations sont devenues des hameaux importants. A la même époque, l'église de Quarré n'avait aussi que le titre de chapelle, comme on le voit dans le roman de Gérard de Roussillon. Trois paroisses voisines ont aussi adopté saint Germain pour protecteur, ce sont : Chastellux, Magny et Chalaut (2). Plusieurs autres, dans l'intérieur du Morvan, lui sont aussi dédiées : telles que Saint-Germain-de-Modéon, Mhère, Anost... Héric, moine de Saint-Germain d'Auxerre, cédant à son amour pour le merveilleux, raconte à leur sujet des miracles qui peignent la foi naïve des fidèles du Morvan, encore peu habité. Ainsi, dans les églises consacrées au saint évêque, on entendait les cloches sonner d'elles-mêmes aussitôt que l'heure des offices arrivait. Les anges suppléaient à la négligence des hommes. Les lampes qui brûlaient devant les autels venaient-elles à s'éteindre, elles s'allumaient d'elles-mêmes. Cet auteur déclare qu'il n'entreprend pas de parler des fièvres et autres maladies graves guéries dans cette contrée, par l'intercession de ce grand serviteur de Dieu. Ces miracles, ajoute-t-il, sont journaliers, en sorte qu'on n'y fait plus attention. Chez ce peuple, où l'art de la médecine était à peu près inconnu, on réclamait le secours du ciel. On doit conclure de là que le saint évêque d'Auxerre était très-honoré dans le Morvan, et que ses églises étaient autant de lieux de pèlerinage (3). Celle de Saint-Germain-des-

(1) *Sanctus Germanus de Campis.*

(2) Cette paroisse en rebâtissant son église, en 1848, a adopté Saint-Fiacre.

(3) *Heric de miracul. apud labb. T. 2, p. 531.*

Champs faisait partie, avant 1789, de l'évêché d'Autun et de l'archiprêtré de Quarré. Ses dîmes furent données, en 1214, par Hugues de Lormes, seigneur féodal, à l'abbaye de Régnv.

L'église, très-simple dans sa construction, n'a rien de remarquable ; sa sacristie, ses étroits bas-côtés et la reconstruction de la voûte du chœur en 1843, sont dus au zèle du curé Cavel et du maire Philippe Barbier. Le clocher, bâti au milieu du transept, se compose d'une petite tour carrée et d'un toit effilé, couvert en bardeaux peints en noir, ce qui produit au loin un effet pittoresque.

Voici les noms des curés de cette paroisse depuis l'année 1535, ainsi que la date de leur entrée en fonctions (1); ils sont chers aux habitants, parce qu'ils font revivre la mémoire de ceux qui furent leurs guides et ceux de leurs ancêtres dans les voies du salut.

Didier Chevillotte, nommé en	1535
Pierre Doré,	1575
Bathélemy Delay,	1595
Pierre Bargest,	1609
Pierre Vincent,	1620
Jean Morizot,	1623
Pierre Marion,	1629
N. Merle,	1629
N. Amaury,	1632
Jean Forest,	1641
Pierre Donet (2),	1654
Eugène Colas,	1669
N. Bardeau,	1695

(1) Ce relevé se trouve dans les mémoires de Boileau.

(2) Un procès-verbal de la visite de l'église de Saint-Germain de l'an 1667, le dépeint comme un homme violent et peu réglé dans ses mœurs.

N. Bouquin,	1703
Jean Rousseau (1),	1723
Paul-Charles Bertier,	1734
N. Legrand,	1744
N. Belot, curé de Chastellux, passé à Saint-Germain en	1745
Pierre Marquet,	1748
Après lui, Maurice Bierry, capucin, et Monnot, revêtu du titre de vicaire, font le service de la paroisse pendant trois mois et demi.	
Maurice Anginot	1774
Ogliostro, prêtre constitutionnel, du 11 décembre	1791
au 1 ^{er} octobre de l'année suivante.	
Philippe Hollier, aussi prêtre assermenté, frère de Charles, depuis curé de Quarré, exerce le ministère jusqu'au 25 décembre 1792, puis il prend le titre d'officier public jusqu'au 9 novembre 1795. On l'appelait ordinairement le chanoine, parce qu'il avait été revêtu de cette dignité.	
N. Fabier, né à Chassy, dans la vallée d'Aillant,	1804
Au bout de 21 ans, il est interdit et va finir ses jours dans son pays natal.	
Georges Nicolle, frère de Claude, curé de Quarre,	1825

(1) Après sa mort la cure fut vacante pendant deux mois, durant lesquels Jerothée et Célestin de Surville, frères capucins, firent le service paroissial. Un prieuré de cet ordre, fondé à Précý-sous-Thil, était à la disposition de l'évêque pour les circonstances extraordinaires.

il passe au bout de six ans à la desserte d'Island, puis à la cure de Cravant où il exerce avec zèle le saint ministère.

Jean-Louis Cavel, originaire du diocèse de Cahors, mort en 1834

François-Léger Cullin lui succède ; 1844

il obtient en 1849, pour la paroisse de Saint-Germain, l'érection d'un vicariat, ce qui donne successivement trois vicaires : Joseph-Antoine Morlet, qui occupe, durant cinq années, ce poste honorable ; Laurent Lucas, pendant trois ans, et Joseph Zomini (1) deux et demi.

Reprenons quelques notions historiques sur le bourg de Saint-Germain, situé à huit kilomètres de Quarré et douze d'Avallon. Sa ferme et ses hameaux, dont la plupart formaient autrefois autant de fiefs ou seigneuries, étaient :

Saint-Germain, compris l'Étang,	33 feux.
Chezelles,	48
La Grange-du-Bois,	4
La Ronce,	5
Lautreville,	45
Le Meix,	44
Les Gathies,	5
Lingoult,	47
Marcheseuil,	3
Montmardelin,	38
Montigny,	27
Railly,	2
Ruissotte (le grand et le petit),	27
Vaupâtre,	4
Vilaines,	15

(1) Du diocèse de Besançon.

En 1300, le bourg de Saint-Germain appartenait à Geoffroy Gauvin et à Thibaut de Montbart, chevalier, son beau-frère. Les enfants du premier, qui étaient Périnet, Robert, Jean et Marie, épouse de Jean de Savoisy, vendirent, en 1344, tout ce qu'ils y possédaient en terres, prés, bois, hommes, femmes, serfs, justice... à Huguenin, seigneur du Meix, autre fief de Saint-Germain. Ces deux terres furent annexées à celle de Chastellux avant l'année 1501, car Philippe, seigneur de ce nom, en fit foi et hommage à Château-Chinon. Anne de Montafié, comtesse douairière de cette ville, ayant porté dans le nouveau terrier de 1617, le fief de Saint Germain, comme mouvant de sa seigneurie, Hercule de Chastellux lui intenta un procès qu'il perdit après soixante ans de débats. Néanmoins, cette paroisse et plusieurs de ses hameaux ayant été successivement réunis à sa baronnie, elle ne tarda pas à former un des cinq clochers qui composèrent le comté de Chastellux.

L'Étang est formé d'un groupe de maisons renfermant six feux. C'est César-Laurent, comte de Chastellux, qui, vers l'an 1810, établit le bel étang qu'on voit de Saint-Germain et bâtit le moulin qui est au-dessous, que son gendre vendit après sa mort. Il est vrai qu'une petite pièce d'eau avait déjà donné son nom au hameau.

Chézelles, vulgairement *Serales*, situé au sud du chef-lieu, dont il est éloigné de quatre kilomètres, dépendait autrefois du bailliage d'Avallon. La seigneurie et la justice étaient, avant 1789, réunies au comté de Chastellux. Ce village a été sur le point de posséder le monastère érigé aujourd'hui à la Pierre-qui-Vire. Le R. P. Muart avait chargé le curé de Saint-Germain d'y acheter une pièce de terre d'environ trois arpents qu'il avait désignée pour la construction qu'il projetait. Ce site intéressant se trouvait au bas d'une montagne, sur les bords

escarpés de la Cure et en face d'un bois. Le marché conclu verbalement (1) n'attendait que l'adhésion du R. Père, lorsque tout-à-coup il se déporta, parce que cet endroit était découvert et trop rapproché des habitations. Il affectionnait particulièrement la paroisse de Saint-Germain depuis qu'il y avait donné une retraite où il avait obtenu un grand succès. Ce fut l'année suivante, c'est-à-dire en 1844, que, prêchant une mission à Quarré, pendant le carême, il découvrit l'emplacement de la Pierre-qui-Vire, où il fixa définitivement son choix.

La Grange-du-Bois, ferme ainsi nommée d'une forêt qui l'avoisine, était autrefois de la justice et seigneurie du Vault (2); elle est possédée encore aujourd'hui par la famille Jordan, de cette même commune.

La Ronce est un petit hameau situé à l'ouest sur l'ancien chemin de Vézelay et à gauche de la route actuelle.

Lautreville (3) et le Meix étaient les fiefs les plus remarquables de Saint-Germain. Le premier, à droite de la route de Quarré, forma d'abord avec Velard, Villiers et la Verdière, une seigneurie en toute justice, prévôté et messerie mouvante des ducs de Bourgogne. Bientôt elle devint une terre à part, dont les sujets étaient *mainmortables, corvéables, taillables à volonté*. Ils devaient autant de livres de cire et d'oisons au fermier de la prévôté et de la messerie, que celles-ci étaient louées de livres en argent (4), ce qui montre que les abeilles et les oies étaient un des produits importants de la ferme. Ces deux branches d'industrie, quoique médiocres, subsistent encore.

(1) Le prix était de deux mille quatre cents francs.

(2) Boileau.

(3) En latin, *Altera Villa*.

(4) Boil.

On voit près du château, à gauche, cinq vieux tilleuls, dont l'un, usé de vétusté, a été renversé par les vents. C'est sous leur ombrage tutélaire que le prévôt rendait encore la justice, en 1789, pour les hameaux de Lautreville, de Villiers-les-Pautots, de Velard-le-Comte, de Menemois-Dessus, de la Verdière et de Courotte.

Jean de Lautreville, prieur de Clairvaux et ensuite abbé de Regny, en 1436, était originaire de ce hameau.

Au quatorzième siècle, il appartenait à Jean de Saint-Aubin, chevalier, seigneur du Meix, château-fort où était sa résidence et dans lequel il promit aux habitants un refuge en temps de guerre, et les obligea, en retour, à y monter la garde et à faire des corvées pour l'entretien des fossés. Après sa destruction, en 1433, pendant les guerres de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, avec le roi Charles VII, comme nous allons le voir, à l'article du Meix, les retrayants obtinrent de se réfugier dans le fort de Chastellux en s'assujettissant aux mêmes devoirs, mais, par un autre accord de 1628, ils se libérèrent en payant tous les mois, en temps de trouble et de guerre, seize sous par feu. Une sentence du bailliage d'Avallon, de l'an 1665, confirma cette servitude.

Guy de Fontenet, seigneur de Saint-Aubin, accorda dans ses bois, en 1531, aux habitants de Lautreville, moyennant une rente de deux boisseaux d'avoine, des droits d'usage et de pacage qui leur furent contestés plus tard ; mais une sentence du juge de Lautreville les leur confirma en 1773. Ce fief avait un terrier qui comprenait Annéot, Chassigny, Durot (1), la Motte-d'Yllan, Saint-Aubin, Velard-le-Comte et le moulin de la Verdière. Il

(1) Hameau détruit depuis longtemps, il se trouvait entre Charmolin et Villiers. L'emplacement se nomme *Burot*, probablement le vrai nom.

fut dressé, en 1534, par De Toul, notaire à Avallon, sur les instances de Guy de Fontenet, seigneur de tous ces lieux. Il pose en principe qu'il a plusieurs droits à Lautreville, entre lesquels sont la mainmorte générale, cens, tierce sur les habitants non corvéables, sur la prévôté, la messerie et les corvées à bras (1).

Ambroise Bierry, propriétaire du moulin de la Verdrière, étant mort sans enfants, *ni hoirs communs*, André, comte de Chastellux, prétendit qu'en vertu de son droit de mainmorte, le moulin lui appartenait. Edme-André Minard, écuyer, et Louise-Thérèse Dubuisson, son épouse, seigneurs de Lautreville et de la Verdrière, appuyés du terrier de 1534 et d'une sentence rendue par la justice de Lautreville en 1673, obtinrent du bailli d'Avallon un jugement qui leur donnait le moulin. André en appela au parlement de Dijon, qui admit aussi comme bons et valables les extraits du terrier de Lautreville et adjugea au seigneur de la localité le droit de *réversion*, *d'échouettes* et *mainmorte*; le comte fut condamné à douze livres d'amende et aux deux tiers des frais (2).

En 1634, Philibert Martin de Quarré possédait Lautreville. Douze ans plus tard, reprise de fief et dénombrement du tiers des seigneuries de Lautreville, de Velard-le-Comté et de la Verdrière, par Pierre Magdelénat, marchand à Chalaut-en-Morvan, comme tuteur de Claude Magdelénat, fils et héritier de Pierrette Seguenot. Le titre ajoute que tous les habitans de la seigneurie sont mainmortables (3). Les deux autres tiers appartenaient à ses deux sœurs utérines, nées du premier mariage de Pierrette Seguenot avec Philibert Martin. Cette

(1) Boileau, Recueil de terrier.

(2) Ce jugement se trouve en entier dans les Mémoires de Boileau.

(3) Arch. de Dijon, T. 9, p. 425 et suiv.

portion fut vendue par décret, sur ce dernier, le 8 juillet 1666, moyennant trois mille livres, à Barthélemi Guillaume, écuyer, secrétaire du roi, qui en reprit fief le 7 juin de l'année suivante. Sa fille, Catherine Guillaume, épouse de François Dubuisson, écuyer, maréchal général des logis de l'armée des princes alliés à la couronne de France, seigneur de la Maison-Rouge, en fit aveu le 6 mars 1674. Cinq ans plus tard, Charles de Lannost, écuyer, se disait aussi seigneur de Lautreville en partie, de Velard et de la Verdrière, qu'il tenait, du *tronc et de l'estoc*, de Jeanne Babute (1).

Louise-Thérèse Dubuisson, fille de François, porta cette seigneurie à Edme-André Minard, écuyer, qui en était possesseur en 1707, et dont la fille, Marie-Louise, épousa Étienne Minard, écuyer, qui reprit de fief en 1737, et était mort en 1768, laissant une fille, Adélaïde Minard de Velard, qui s'unit à Jean-François Davout, lieutenant au régiment Royal-Champagne, cavalerie, seigneur d'Anoux. Elle mit au monde, le 10 mai 1770, Louis-Nicolas Davout, maréchal de France et prince d'Eckmühl. Sa mère avait vendu, le 20 décembre 1766, Lautreville et ses annexes pour la somme de cinquante mille livres (2) à Jacques de Morot de Grésigny, chevalier de Saint-Louis, écuyer, capitaine au régiment d'Artois, qui l'acheta conjointement avec Pierrette, sa sœur. Il effectua l'année suivante une reprise de fief pour cette terre, Velard-le-Comte, la Verdrière et le quart de Villiers-les-Pautots (3).

Outre les tierces, *les manants* et habitants de Lautreville et de Velard devaient, chaque année, une corvée à

(1) Boileau. Mém. sur Aval.

(2) Recueil des fiefs de l'Auxois.

(3) Archiv. de Dijon, T. 9, p. 944.

bras pour faucher et *amasser les herbes et foins* du seigneur. Quelques-uns n'ayant pas voulu exécuter ces prestations, en 1775, furent condamnés au bailliage d'Avallon.

Marie Damoiseau de Saint-Alembert, résidente à Velard, fière de son titre de noblesse, se refusa aussi aux tierces et corvées, ainsi que son fermier, mais le chevalier de Morot prouva que, depuis trente ans, lui et sa sœur, prélevaient les tierces à raison de trente gerbes l'une, sur toute espèce de grains, même sur les terres de Marie Damoiseau, c'est pourquoi elle fut condamnée à continuer ce paiement ainsi que celui des corvées à bras, et à donner une poule pour le droit de feu, ce dont elle soutenait qu'elle était exempte en sa qualité de *Demoiselle* et à cause de sa noble extraction. Son fermier ayant aussi été condamné aux mêmes charges, elle appela de ce jugement, et enfin, en 1775, elle vendit la terre de Velard à Jacques de Morot, ce qui mit fin aux contestations.

Le cens, dû annuellement, était de cinq livres huit sous un denier. Celui des grains s'élevait à dix-huit boisseaux et demi d'avoine. La poule valait en 1770, neuf sous. Les corvées à bras, pour faucher et amasser les foins, étaient estimées six sous chacune (1).

Les habitants de Lautreville avaient droit d'usage dans les buissons des Vernats et des Boulats, en payant une rente de deux deniers par feux (2).

Jacques de Morot, émigré en 1793, et ses deux sœurs, Pierrette et Magdelaine, vécurent dans le célibat. Tant que dura la révolution, les portes de son château furent constamment ouvertes aux prêtres persécutés.

(1) Boil., Mém., p. 127. Les journées pour faucher sont estimées aujourd'hui trois francs, et un seulement pour amasser les foins.

(2) Boileau, Mém., p. 127.

Pierrette, accusée de cette œuvre de charité comme d'un crime, fut condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de la ville d'Auxerre. Sur ces entrefaites, Robespierre ayant été guillotiné, on sursit à son exécution qui n'eut pas lieu. Elle racheta le château de Lautreville, vendu par la république, le paya en assignats, et mourut en paix ainsi que son frère et sa sœur, en 1810, âgés de plus de quatre-vingts ans (1). Leur manoir était transformé en maison de charité; tous les pauvres des environs y étaient accueillis. On y distribuait des médicaments et on y trouvait des recettes pour beaucoup de maux et en particulier pour la rage.

Ces hôtels de charité deviennent rares dans les campagnes, quoique notre siècle se distingue, en général, par des œuvres pies très-remarquables. L'histoire contemporaine doit signaler le château de Saint-Brisson, où madame la comtesse de Canillac, comme aux siècles de foi, pensionne les pauvres, donnant, tous les mois, à chacun d'eux un boisseau de seigle, une livre de lard, un litre d'huile, du bois et des vêtements, s'ils en manquent. Leur nombre s'élève aujourd'hui à treize. Elle a bâti, en 1856, une très-belle maison pour des sœurs (2) qu'elle a fait dépositaires de draps et de chemises pour être prêtés aux indigents dans leurs maladies. Hommage à ces âmes nobles et généreuses qui comprennent sur la terre où elles passent, comme des reflets de la divinité, la haute mission qu'elles ont reçue du ciel !

La tradition a conservé le souvenir d'un hospice ou chapelle de la Magdeleine, qui se trouvait près du chemin

(1) On peut voir des détails intéressants sur ces confesseurs de la foi, dans la vie de Blaise Bégon, curé de Quarré, que nous avons publiée en 1865.

(2) Elle sont trois, dont la maison mère est à Besançon.

de Saint-Germain au Meix, sur la hauteur en face du bois (1). On n'a sur cet établissement, qui pouvait être une léproserie, aucun renseignement. Non loin du chemin on remarque une roche appelée encore la *Pierre de la Magdeleine*. Au nord de Saint-Germain, sur un sommet, se trouvent des quartiers de granit auxquels on donne le même nom. Une ancienne voie, se dirigeant sur Vézelay, se nomme aussi le *chemin de la Magdeleine*. Ce sont autant de restes de l'impression que l'illustre patronne de cette ville a produite autrefois sur les populations du voisinage.

L'ancien fief de Lautreville fut légué par Pierrette de Morot à Jean-Baptiste-Pierre de Morot, son neveu, époux de Marie-Césarine Petitier, aujourd'hui sans postérité. Il a été, pendant quinze ans, maire de sa commune et s'est toujours montré l'héritier des vertus chrétiennes de ses ancêtres.

Le Meix, autre dépendance de Saint-Germain, fut une seigneurie importante, qui mouvait en fief du duché de Bourgogne. Elle eut ses retrayants, son château-fort, bâti au bas d'une vallée au couchant. Hugues du Meix, qui le possédait en 1334, obtint, le 28 juillet de cette même année, d'Eudes, duc de Bourgogne, des lettres patentes pour l'érection d'un signe patibulaire à deux piliers, à condition qu'il le planterait loin du grand chemin. Son père, Hugues Rateau, rappelle une famille qui a donné

(1) Dans un terrier de 1654, on lit à l'occasion de limites :... *au grand chemin de Quarré à Pontaubert... à une mazière (masure en ruine) là où on prie la Magdeleine, au chemin de Lautreville à Saint-Germain*. On voit que cet établissement était dès-lors en ruines. Il est encore à remarquer qu'on découvre, de cet endroit, l'église de Vézelay, dédiée à sainte Magdeleine, qui avait dans cette basilique un trône éclatant, autour duquel se rangeaient, chaque jour, une foule de moines, et où l'on voyait accourir à ses pieds des myriades de pèlerins.

son nom à une localité de Quarré (1). Sa mère était Pétronille du Meix.

Hugues de Saint-Aubin, seigneur de Saint-Moré, devint par son mariage avec Mahaut du Meix, fille de Hugues et veuve d'Hervey de Gissy, possesseur de cette terre. Il la vendit, avec Montmardelin et autres, en 1384, à Jean, son frère, seigneur de Chalaut, pour quatorze cents écus d'or; ce qui fut approuvé par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. Trois ans après, les habitants de ces hameaux, ceux de Saint-Germain, de Lautreville, de Ruissotte de Vilaines, de Montarin, de Chezelles, d'Yllan, en partie, furent déclarés, sur les instances du nouveau seigneur, par sentence du bailli d'Auxois, retrayants de la maison forte du Meix, et, comme tels, tenus au guet-et-garde de la place.

Geoffroy de Verceaux, écuyer, échangea ce fief et ses dépendances, en 1419, à Claude, sire de Chastellux, pour Quarré, Bousson et la Grange-Rateau, qu'il céda, l'année suivante, à Jeanne de Saint-Verain.

Le château du Meix, si fier de son indépendance, ne tarda pas à succomber, victime de l'ambition des princes qui divisaient la France. Charles de Bourbon, en guerre avec le duc de Bourgogne, fit, en 1433, une irruption dans cette province, remporta plusieurs victoires et soumit beaucoup de places (2). Le château du Meix, enlevé de force, fut immédiatement démantelé. Les détails de cet événement, si grave pour la contrée, manquent à l'histoire. On voit que ses remparts inspiraient assez de crainte au vainqueur pour qu'il les fit abattre. Ces châteaux, hérissés de bastions et entourés de fossés profonds remplis d'eau, encourageaient les princes à faire la

(1) Aujourd'hui les Granges-Rateau.

(2) Hist. de Fr., par Velly, T. XV, p. 159.

guerre, tandis qu'une fois démolis, ils étaient désarmés.

La plus grande partie des forts de cette époque étaient dans des bas-fonds, pour avoir des fossés derrière leurs remparts. Tels étaient ceux du Meix, de Grésigny, de Villarnoult, de Champlois, du Patis, près de Quarré..... Au moyen des hauteurs qui les dominent, ils seraient aujourd'hui foudroyés par l'artillerie. Les positions élevées, comme Avallon, Maraut, Chastellux, avaient aussi leur appréciation.

On voit encore la porte presque entière du vieux manoir féodal du Meix, ainsi que le démantèlement ordonné par le vainqueur. Elle s'avance jusqu'au milieu du fossé; sa façade est de huit mètres. sa saillie en dehors de l'enceinte est de sept, et la hauteur de dix. Une voûte partageait cette élévation en deux pièces : la première avait des meurtrières hautes d'un mètre et demi, la seconde, d'autres plus allongées. Tout le couronnement de l'édifice est abattu. Le mur d'enceinte, dont on voit la naissance aux deux côtés de l'extrémité de la porte, avait un mètre soixante-six centimètres d'épaisseur. Le mortier est aussi dur que la pierre, c'est pourquoi ces ruines bravent depuis bien des siècles les vents et les tempêtes. Le vandalisme n'a pu opérer ses ravages qu'avec peine. Les angles des portes, des murs et des ouvertures sont brisés, mais sans plans arrêtés, si ce n'est celui de défigurer la place et de la mettre hors d'état de se relever. Ces destructeurs ne se doutaient pas que, quatre à cinq cents ans après, on contemplerait avec effroi leurs impitoyables mutilations. Il ne reste rien des murailles, si ce n'est peut-être les fondations. Elles étaient bâties carrément et pouvaient avoir 150 mètres de cir-

conférence. Les fossés, à demi-comblés, sont à sec et en prés. L'écoulement des eaux de la colline et une fontaine abondante, qui forme aujourd'hui, à peu de distance, un lavoir couvert et en même temps un abreuvoir construits récemment à grands frais, les alimentaient.

Ce vieux manoir ne fut jamais relevé. Ses maîtres en bâtirent un autre au haut de la colline. Le dernier, qui subsiste encore, se compose d'un rez-de-chaussée avec des bâtiments d'exploitation ayant sur le devant une vaste cour, fermée sur le grand chemin par un mur dans lequel se trouvent des restes de tourelles. Le château se fait aussi remarquer par des vestiges d'architecture des derniers siècles.

Après la destruction de la citadelle du Meix, ses retrayants demandèrent un refuge dans la forteresse de Chastellux et s'astreignirent envers elle aux mêmes devoirs que ceux auxquels ils s'étaient obligés à l'égard de celle du Meix. Cet arrangement, fait d'abord librement, fut bientôt irrévocable et confirmé par une sentence du bailliage d'Avallon, en 1665. Ceux du Meix, en particulier, s'étaient redimés de cette charge en 1631, moyennant huit sous par feu, qu'ils consentirent à payer tous les mois en temps de trouble et de guerre.

Olivier de Chastellux vendit le Meix et Ruissotte, en 1588, pour trois mille écus d'or, à Claude Alma, médecin à Avallon, à titre de reversion, et l'obligea de les tenir en arrière-fief de sa baronie. Vingt ans plus tard, le Meix appartenait à Achille d'Anssienville, seigneur de Maraut et de Magny, possesseur aussi de Ruissotte et Vaupitre. Il donna des lettres d'affranchissement pour toutes ces terres, moyennant quelques redevances et en particulier une poule que chaque habitant lui portait tous les ans, au château de Maraut, dans les bois duquel

ils avaient droit de champoyage, hors le temps de grenier (1).

Le commandeur de Pontaubert possédait aussi au Meix un fief, en toute justice, dont il conserva la jouissance jusqu'en 1790. On croit que c'est le château moderne du Meix cité plus haut. Toutes ces belles propriétés sont aujourd'hui partagées entre les habitants du hameau et ceux des environs.

Le fief des Gathiés, non loin de Saint-Germain, à l'ouest, fut donné par Guy de Jaucourt au chapitre d'Avallon.

Lingoult, gros hameau, se trouve pour la première fois, dans les anciens titres, en 1408. Il est au sud-ouest, dans une gorge où il domine les roches de la Cure.

Marcheseuil, près de Saint-Germain, à l'ouest, était un fief avec justice, de la mouvance des barons de Lormes. Il a eu des seigneurs de son nom. Lambert, l'un d'eux, en donna dénombrement, en 1491. Charles de la Porte, écuyer, et Péronne, sa sœur, épouse de François David, le vendirent, ainsi que Montigny, en 1567, à Louis de Chastellux (2).

Sur un mamelon, au nord-ouest, on voit le hameau de Montmardelin. C'était, au onzième siècle, une terre possédée en franc alleu par les barons de Lormes et de Château-Chinon. Au treizième, elle était divisée en deux fiefs, séparés par le ru de Vernat, et dont chacun avait son droit de haute justice. Une sentence du prévôt d'Avallon, de l'an 1310, reconnut aux deux seigneurs le droit d'avoir chacun dans ce hameau un *sergent sergentant*. La partie du levant était alors unie à la seigneurie du Meix, et arrosée par le ru d'Oueche. Hugues en donna dénombre-

(1) Boil., Mém., p. 107 et 308.

(2) Ibid.

ment à Lormes, en 1310. Pierre de Blacy, chevalier qui possédait le reste, au milieu du treizième siècle, fit foi et hommage à Lormes de sa maison-forte, dont il ne reste plus qu'une motte qui en marque l'emplacement. Jean, son fils, chanoine de Langres, jouit de ce fief après lui, et le laissa à sa sœur, mariée dans la maison de Montmaure. Jeanne de Plaisy l'ayant porté, vers 1380, à Jean Palatin de Dyo, Pierre de Thil, leur fils, le transmet à Guyot de Jaucourt, seigneur de Maraut et de Ruère; celui-ci le légua, en 1456, avec Vilaines et les Gathies, au chapitre de Saint-Lazare d'Avallon, qui s'engagea, de son côté, à célébrer à perpétuité un anniversaire solennel avec diacre et sous-diacre pour lui et ses ancêtres, et lui accorda le droit de sépulture dans la collégiale (1), où il fut inhumé, en 1462, auprès de son père et de sa mère.

Le terrier de 1486 dit que le roi possédait dans ce hameau deux bourgeois et un meix, où il avait droit de justice haute, moyenne et basse (2).

Montigny, sur une hauteur, au midi, domine un vaste bassin qui s'étend jusqu'à Saint-Germain. Il formait autrefois, avec La Ronce et Lingoult, une terre seigneuriale dont Jean de Roilly, écuyer, était possesseur en 1408. Deux siècles et demi plus tard, Charles de la Porte, fils de Louis, seigneur de Marcheseuil, et Péronne, sa sœur, vendirent cette terre à Louis de Chastellux, qui la réunit à sa baronie. Jean, son aïeul, avait déjà acquis, en 1478, de Jean le Roffet, dit le Breton, la petite terre de *La Goulte*, seigneurie de franc-alleu et en toute justice, située sur le finage de ce hameau, et qui venait de Philibert de Jaucourt. Celui-ci la lui avait donnée, onze ans

(1) Hist. du Morvan, de notre estimable ami F. Baudiau, dans laquelle nous avons puisé plusieurs renseignements.

(2) Bail, Mém.

auparavant, *en récompense de ses soins*, car la maison de Jaucourt se laissait gloire d'anoblir les serviteurs dont elle avait eu à se louer. Guillaume, membre de cette famille, avait déjà érigé à Maraut un fief en faveur de Guillaume Carillon, son valet.

Railly, ancien fief, composé d'un bois, d'une ferme et d'un castel qu'on voit de Quarré, sur le penchant d'une colline, au bas de laquelle coule la Cure, qui séparait en cet endroit le Nivernais de la Bourgogne. La terre seigneuriale s'étendait sur les deux rives que relie un pont de deux arches et en pierre, bâti vers l'an 1810; elle appartenait en 1280 à Georges de Railly, lequel en fit foi et hommage. Agnès, sa petite-fille, le porta en dot, vers l'an 1331, à Melchisédech Boursaut, qui en renouvela l'hommage. Une seconde alliance le fit bientôt passer à Guillaume de Bourgoin, dont le fils puîné, nommé Ostelin, épousa Jeanne de Lamotte, dame de Beauvilliers et de Grésigny, qui se disait aussi, en 1471, dame de Railly, en partie; et de la Gorge. Le terrier de 1534 que nous avons déjà cité, commun avec Annécot, Chassigny, Durot, La Motte d'Yllan, Lautreville, Saint-Aubin, Velard-le-Comte et le moulin de la Verdrière, dit que la justice est commune entre le seigneur de Saint-Aubin et celui de Villarnoult pour la moitié; et que l'autre appartient à celui de Railly (1). Pierre de Chargère, baron du Breuil, par son mariage avec Marie de Bourgoin, en devint, dans la suite, seigneur. Claudine, l'une de ses descendantes, porta Railly en dot à Antoine d'Escorailles, chevalier, qui en donna dénombrement à Chastellux, en 1739, et le vendit, vingt-cinq ans plus tard, à Nicolas-Marie Chauveau, lequel le revendit, en 1781,

(1) Boil., Recueil de terrier.

pour vingt-huit mille livres, à Jean-Louis de Morot de Grésigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il était occupé, pendant la révolution de 1789, par son fils François Marie-Philibert. Disons en passant qu'il accueillit, pendant ces mauvais jours, les prêtres en butte aux persécutions. Ils trouvèrent dans son château, comme chez son frère, à Lautreville, asile et protection. En 1806, il le vendit pour la somme de quarante mille francs à Léonard Houdaille, de Marigny-l'Église. Achille, son petit-fils, membre du conseil général du département et maire de Saint Germain, y fait sa résidence. Il a, en 1860, ajouté aux anciens bâtiments deux tours et de grands corps de logis.

Ruissotte (le grand et le petit), vulgairement *Rouchotte* (1), deux hameaux près l'un de l'autre, non loin de la route de Quarré à Saint-Germain. Ils tirent leur nom d'un ruisseau qui les traverse. Une charte de 1588 en fait mention, comme nous l'avons vu plus haut. Ils réunissaient, au dix-huitième siècle, chacun sept familles. Le premier de ces hameaux était de la seigneurie et justice de Chastellux, depuis qu'Olivier, seigneur de ce nom, en avait fait l'acquisition, et ressortissait du parlement de Dijon, quoique il fut soumis au bailliage d'Avallon. Le petit Ruissotte était de la justice et commanderie de Pontaubert.

D'après le terrier de Maraut de l'an 1609, chaque habitant de ces hameaux devait, tous les ans, une poule au seigneur pour droit de pacage dans les bois de Vau-pître (2).

Ce dernier fief, situé dans une vallée, à deux kilomètres

(1) Dans l'idiome du pays, *Rauchot* veut dire ruisseau, comme *Roucher* signifie ruisseler.

(2) Boileau., Mém., p. 106.

de la route de Quarré à Avallon, dépendait autrefois de la seigneurie de Maraut. Il se compose de deux fermes et d'une maison de garde.

Achilles d'Ansienville, seigneur de Maraut, dans son terrier de l'an 1609, en donnant des lettres d'affranchissement aux habitants de Vaupître, les oblige à porter dans les greniers de son château un bichet de froment, mesure d'Avallon, pour droit de messerie, une poule de coutume le jour de la fête de Saint-Martin, cinq deniers de *forestage* pour le droit de prendre dans ses forêts du bois pour leurs nécessités, et d'y conduire leur bétail. La charte cite le bois du *Réchat* (1) d'environ cent arpents, et un autre de cinquante appelé *le Vernois*.

Ce hameau a acquis une certaine célébrité dans la contrée, à cause d'une roche de granite qu'on voit dans ses bois et qui est devenue le but d'un certain pèlerinage. Cette pierre a une fente et une cavité oblongue où l'eau séjourne quelque temps après les pluies, et à laquelle on attribue la propriété de guérir les *diètres* (2), c'est-à-dire les darts. Voici, à ce sujet, une légende accréditée dans le pays. Une vierge, nommée *Diétrine*, vivait en paix dans la solitude de ces bois. Un chasseur la découvre et la poursuit pour lui faire violence : arrivée devant la roche, aujourd'hui en vénération, elle s'écrie : Ah ! si tu voulais t'ouvrir et me cacher dans ton sein !... Aussitôt la pierre se fend, la vierge se précipite dans sa cavité ; s'étant refermée aussitôt, elle y demeura ensevelie.

Ceux qui ont des darts, s'ils n'y vont pas eux-mêmes, y envoient quelqu'un à leur place. On récite devant la pierre, en l'honneur de sainte Diétrine, neuf *pater* et au-

(1) *Réche*, dans le langage du Morvan, veut dire Roche.

(2) C'est l'expression usitée parmi le-peuple.

tant d'ave. Si le malade doit guérir, la pierre sue de grosses gouttes; si, au contraire, elle demeure sèche, tout remède est inutile. On boit de l'eau puisée dans la fontaine, ou le ruisseau qui coule auprès : on en porte aussi au malade : celle de la cavité de la pierre étant préférée, si elle n'en contient point, on y verse de celle de la fontaine pour lui faire toucher la sainte renfermée dans la roche, puis on la reprend pour s'en servir au besoin. En se retirant on laisse, comme dans tous les pèlerinages du pays, l'offrande obligée. C'est une pièce de monnaie dont s'emparent les pauvres ou autres visiteurs. Courtépéc rapporte que, de son temps, cette eau était recherchée pour guérir les dartres. Des étrangers viennent de fort loin pour s'en procurer. Cette confiance dans les eaux de Vaupître peut remonter à une superstition payenne, à laquelle on a ajouté quelques pratiques des pèlerinages chrétiens.

Vilaine, vulgairement appelé *Velin*, fut donné, comme on l'a vu, par Guyot de Jaucourt, en 1458, au chapitre de Saint-Lazare d'Avallon, qui en est demeuré seigneur temporel. Près de là, dans un lieu dit *les Chasses*, se trouvait autrefois un petit castel.

Le 21 juillet 1857, un enfant âgé de neuf ans, met, par imprudence, le feu dans ce hameau. Deux maisons et trois granges deviennent la proie des flammes. Huit jours après, pendant un orage, la foudre, comme si elle eût été attirée par un feu mal éteint, y tombe et incendie une maison, deux granges, et brûle vingt-trois brebis.

Deux établissements remarquables distinguent, depuis peu d'années, le bourg de Saint-Germain, ce sont la maison commune et celle des secours. La première, bâtie

(1) Courtép., T. IV, p. 19.

à l'extrémité de l'unique rue qu'on y remarque et qui forme aujourd'hui la route de Vézelay, efface, par son bon goût, toutes celles du canton. Elle sert à la fois de maison commune et d'école pour les garçons.

La demeure des sœurs de la Providence, chargées de l'éducation des filles et de la visite des malades, a quatre pignons, un vaste balcon au premier, et un petit clocher ; elle se trouve sur la route du Meix, à l'extrémité du chemin qui passe devant la maison commune, et domine par sa position élevée tout le bourg de Saint-Germain. C'est l'œuvre du curé François-Léger Cullin, aidé de MM. Morot de Lautreville et Frédéric Dornau, qui apportèrent chacun mille francs pour cette bonne œuvre. Achille Houdaille, maire, Philippe Barbier, qui l'avait précédé dans cette fonction municipale, et madame la comtesse de Chastellux fournirent aussi des sommes importantes. Les habitants firent les charrois nécessaires, le reste demeura à la charge du généreux pasteur (1).

Dès que l'édifice fut terminé, il en fit don à la commune, qui prit l'engagement, ainsi que l'Etat, en donnant son approbation, qu'il serait exclusivement occupé par des sœurs, chargées de l'instruction des enfants de la paroisse et de la visite des malades. Elles en prirent possession au mois de mars 1859.

A ces belles constructions succédèrent des maisons élégantes, couvertes en tuiles et même en ardoise. Une foire, fondée en 1856 et fixée au dix mars, a amené l'établissement d'une boutique de rouennerie et d'épicerie et un café décoré d'une brillante inscription. Puissent ces progrès qui annoncent l'aisance, pour ne pas dire le luxe, ne pas porter atteinte aux mœurs chrétiennes.

(1) La dépense, y compris celle du mobilier s'élève à 9,000 francs.

nes de la paroisse. Lorsqu'elle fut visitée en 1667, par l'archidiacre d'Autun, tous les fidèles, sans exception, s'acquittaient du devoir pascal. Cinquante environ manquent aujourd'hui à l'appel du pasteur. Deux associations religieuses, celles du Rosaire et de l'Archiconfrérie, réunissent presque toutes les filles et les femmes.

Les transactions commerciales se bornent au gros bétail et même aux porcs. Du reste, l'agriculture occupe tous les bras : on remarque peu d'émigration pour la capitale.

HENRY,

Curé-Doyen de Quarré.
